

# CONTRIBUTION DU CESER

## SUR LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU SPASER



**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

NOVEMBRE 2024

**“Toute notre culture se fonde sur un appétit d'achat, sur l'idée d'un échange mutuellement profitable.”**

**M. Erich FROMM**  
**sociologue**

# ADOPTION

## CONTRIBUTION DU CESER

### SUR LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU SPASER

**Avis adopté à l'unanimité des  
membres présents ou représentés.**

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER Réunion, le mercredi 06 novembre 2024.



**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	4
<b>I/ La commande publique, levier de développement du territoire</b> .....	8
A.    Affirmer une politique d'achat intégrant les enjeux de développement durable et de transition sociale .....	8
A.1. <i>Considérations environnementales</i> .....	8
A.2. <i>Considérations sociales</i> .....	8
B.    Développer une culture de la mesure par la mise en place d'indicateurs dans une logique de transparence et d'évaluation de l'action publique .....	9
B. 1. <i>Indicateurs</i> .....	9
B.2. <i>Evaluation</i> .....	10
<b>II/ Le SPASER, outil d'une gouvernance efficiente, lisible et éclairée</b> .....	10
A.    Adopter des outils et une communication pour faire connaître les marchés et les rendre accessibles aux TPE/PME locales .....	10
A.1. <i>Outils et communication</i> .....	10
A.2. <i>Accessibilité</i> .....	11
B.    Mobiliser et accompagner les acteurs économiques autour de la gouvernance	
11	
B.1. <i>Gouvernance</i> .....	11
B.2. <i>Accompagnement</i> .....	12
<b>Conclusion</b> .....	13
I.    Coopérer : Une dynamique de coopération pour mettre en synergie les efforts de chacun .....	15
II.    Responsabiliser : La responsabilisation des acteurs grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation pertinents.....	18
III.    Agir : une dynamique d'actions en renforçant la capacité et le pouvoir d'agir de chacun .....	19
IV.    Elever les compétences : Une nécessité de développer les connaissances et favoriser l'élévation des compétences .....	21

## Introduction

L'article L2111-1 du Code de la Commande Publique (CCP) est une opportunité pour notre région de renforcer l'impact des marchés publics, en veillant à ce que les besoins soient déterminés avec une précision accrue avant toute consultation. En effet, il précise que « *la nature et l'étendue des besoins à faire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale* ».<sup>1</sup> Cette démarche préventive est bien évidemment essentielle pour garantir l'efficacité des dépenses publiques mais aussi et surtout pour aligner les achats publics avec les objectifs de développement durable (ODD) dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales.

### *Comment maximiser les retombées socio-économiques du SPASER pour le territoire et ses entreprises grâce à des critères vertueux impulsés et pilotés par une gouvernance efficace et transparente?*

En 2020, la commande publique représentait plus de 10% du PIB réunionnais, soit 1,8 milliard d'euros<sup>2</sup>. A l'échelle régionale, elle représentait 247 millions d'€ TTC entre Septembre 2022 et Septembre 2023 avec 321 avis d'appel public à la concurrence publiés majoritairement sur des services (56%) puis des fournitures (29%) et enfin des travaux (15%).

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) est un schéma directeur stratégique de la commande publique qui définit les objectifs de politique d'achat intégrant des considérations sociales et environnementales.

Ainsi, pour donner une réelle effectivité à la prise en compte du développement durable, il s'agit d'aller au-delà des critères traditionnels du prix et des spécifications techniques pour intégrer l'impact du produit et du fournisseur sur la société et l'environnement. Concevoir et mettre en œuvre ce schéma constitue un engagement à une démarche en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) en englobant des aspects de respect des droits humains, des conditions de vie et de travail mais également de réduction de l'empreinte écologique.

Le SPASER tire son origine de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)<sup>3</sup>. La réglementation autour de ce schéma a évolué au fil des années et au gré des évolutions législatives sur le développement durable telles que la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV)<sup>4</sup> mais également la loi du 21 août 2021 dite "Climat et Résilience"<sup>5</sup>, qui a abaissé le seuil d'adoption d'un SPASER à 50 millions d'euros HT de dépenses effectuées au cours d'une année civile. L'obligation d'adopter un SPASER est inscrite depuis le 1er avril 2019 dans le CCP par l'article L.2111-3.

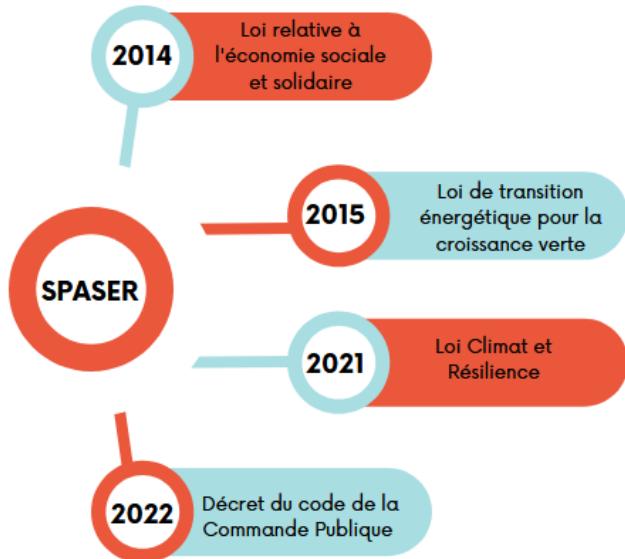
<sup>1</sup> [Article L2111-1 du code de la commande publique](#), 2019

<sup>2</sup> [Rapport d'activité 2020](#), HCCP, 2020

<sup>3</sup> [Loi ° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#)

<sup>4</sup> [Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#)

<sup>5</sup> [Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets](#)



Le SPASER est un schéma, certes obligatoire, mais surtout d'importance pour la collectivité régionale car il témoigne de sa volonté de développer une véritable stratégie d'achats publics tournée vers le développement durable et l'insertion économique.

Au 31 mars 2023, 10 régions sur 18 l'ont réalisé, aucune dans les DROM. Pour autant, des collectivités locales ont déjà réalisé leur SPASER à l'image de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) en 2017<sup>6</sup>, renouvelé en 2024 ou encore le Territoire de l'Ouest<sup>7</sup> (TO, anciennement TCO) en 2022.

Ce nouveau schéma doit s'inscrire dans une cohérence avec les autres schémas directeurs régionaux ainsi que les stratégies à dimension régionale au sein desquelles le Conseil régional est membre ou partenaire comme l'association de la Stratégie du Bon Achat (SBA) et le Haut Conseil de la Commande Publique (HCCP).

En 2016, le CESER a promotionné l'ancrage territorial<sup>8</sup> suivi du memorandum sur l'ancrage territorial<sup>9</sup> l'année suivante. C'est également un enjeu qui est régulièrement rappelé lors des saisines budgétaires à l'image du Budget Primitif 2024 où le CESER « encourage la collectivité à inscrire le SPASER dans la stratégie du bon achat (SBA), en valorisant le levier économique que représente l'achat ».<sup>10</sup> Conscient des enjeux stratégiques liées à ce schéma dont la sortie est prévue pour la fin de l'année 2024, le CESER de La Réunion propose une contribution préalable à son lancement.

<sup>6</sup> [Schéma des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables](#), CINOR, 2017

<sup>7</sup> [Schéma des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables](#), Territoire de l'Ouest, 2022

<sup>8</sup> [L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion](#), CESER de La Réunion, 2016

<sup>9</sup> [Mémorandum sur l'Ancre territorial](#), CESER de La Réunion, 2017

<sup>10</sup> [Avis sur le Budget Primitif 2024 du Conseil Régional de La Réunion](#), CESER de La Réunion, 2023



## PREMIÈRE PARTIE

### ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX

# I/ La commande publique, levier de développement du territoire

## A. Affirmer une politique d'achat intégrant les enjeux de développement durable et de transition sociale

### A.1. *Considérations environnementales*

En matière de réglementation sur l'environnement, de nombreuses directives ont été établies depuis les années 2000 et notamment en 2015, avec la signature de l'Accord de Paris adopté lors de la COP21, pour limiter le réchauffement climatique ou encore avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) posés par l'Organisation des Nations Unies (ONU)<sup>11</sup> la même année définissant 17 objectifs à atteindre à horizon 2030. La commande publique constitue un levier évident/efficace sur plusieurs de ces objectifs.

La mise en œuvre des critères environnementaux implique le développement de produits et de services plus écologiques, participant à l'innovation verte favorisant des économies en termes de consommation d'eau, d'énergie ou de réduction des déchets. Pour plus d'impact, ces clauses mériteraient d'être clairement distinguées selon leur but : préservation de l'écosystème et de la biodiversité, gestion résiliente et concertée de l'eau, lutte contre les déchets.

Lors des consultations, la nature et l'étendue des besoins à satisfaire seraient à définir précisément en intégrant les objectifs de développement durable ou d'insertion économique. Ainsi, limiter les déplacements peut être atteint en privilégiant les modes d'approvisionnement locaux.

De même, les considérations environnementales deviennent au fur et à mesure une composante dans la décision d'achat des acteurs publics par la nécessité d'élaborer des budgets verts et d'avoir une vue prospective sur l'achat public. Démontrer un réel engagement pour le développement durable permet aux entreprises candidates de disposer d'un avantage concurrentiel tout en renforçant leur image et en reconnaissant leur investissement dans la transition écologique.

S'orienter vers des pratiques durables permet de s'inscrire dans une économie verte et de contribuer à la création de nouveaux emplois, favorisant également les critères sociaux.

### A.2. *Considérations sociales*

La création de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 a été un marqueur fort d'une nouvelle exigence en matière de normes internationales du travail et de protection pour les travailleurs. La législation n'a cessé d'évoluer pour améliorer les conditions de travail, éviter le travail forcé ou le travail des enfants mais également se prémunir des différentes formes de discrimination.

La commande publique devrait tendre à la réduction des inégalités sur le territoire et favoriser la création d'emplois localement pour contribuer à un meilleur ancrage territorial.

Ces objectifs sociaux seraient à travailler conjointement avec le Département, collectivité identifiée comme cheffe de file sur l'action sociale.

---

<sup>11</sup> 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, Organisation des Nations Unies, 2015

Plus spécifiquement, une attention particulière mériterait d'être portée à la politique sociale des entreprises candidates à des appels d'offres à savoir la présence de dialogue social et la stricte application des conventions collectives du secteur lorsqu'elle est applicable sur le territoire.

Prioriser les entreprises ayant des pratiques inclusives ou s'orienter vers des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) encourage l'insertion sur le marché du travail de personnes dites "vulnérables" comme les chômeurs de longue durée ou les personnes en situation de handicap.

Enfin, l'intégration des critères durables et sociaux nécessite une volonté d'innover et une souplesse de la commande publique pour accompagner l'ensemble des opérateurs économiques dans une stratégie "sur le fil".

## **B. Développer une culture de la mesure par la mise en place d'indicateurs dans une logique de transparence et d'évaluation de l'action publique**

### ***B. 1. Indicateurs***

Pour une prise de décision plus efficace, la mise en œuvre d'objectifs et d'un suivi de ces derniers demeure indispensable. Déclinaisons des ambitions stratégiques, ces objectifs serviraient de référence pour l'élaboration des indicateurs.

Les indicateurs doivent couvrir le suivi de la performance en matière d'impact social et environnemental de l'achat ainsi que son efficacité économique.

Le suivi des indicateurs permet d'évaluer les performances de manière continue, d'identifier les domaines d'amélioration et d'ajuster les stratégies en conséquence, pour une progression constante.

Parmi les indicateurs, il serait pertinent d'inclure :

#### **➤ Sur la dimension économique**

- Le nombre de marchés publics attribués à des entreprises réunionnaises (leur taille ainsi que leur territoire d'implantation)
- Le nombre moyen d'offres reçues pour chaque secteur de marché public
- Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une avance de paiement

#### **➤ Sur la dimension sociale et environnementale**

- Le nombre de marchés contenant des clauses sociales et environnementales et leur valeur en M€
- Le nombre de marchés attribués à des acteurs de l'ESS par secteur économique et leur valeur en M€

#### **➤ Sur la dimension d'accompagnement**

- Le nombre d'heures de formation délivrées sur l'achat responsable
- Le nombre de rencontres effectuées entre les acheteurs publics et les professionnels mais aussi le grand public

Lors de l'élaboration du PNAD 2022-2025, un groupe de travail a été prévu pour recenser et valoriser les indicateurs qualitatifs et quantitatifs existants. Cependant, il existe à ce jour peu d'information quant à la tenue de ces groupes de travail et à leur conclusion.

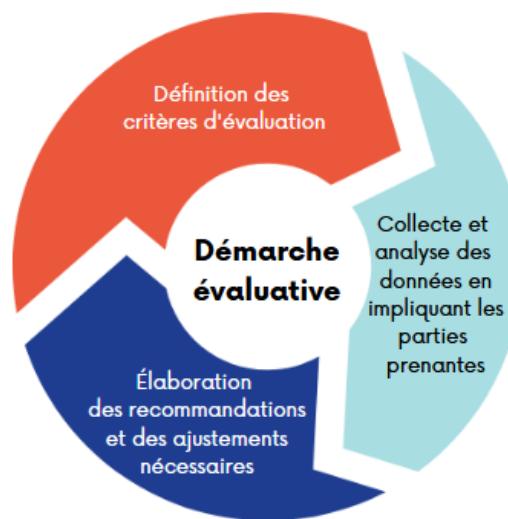
Enfin, il s'avère crucial de communiquer sur ces indicateurs afin qu'ils soient partagés et connus de tous les acteurs de la commande publique régionale.

### *B.2. Evaluation*

Évaluer la politique d'achat est une étape essentielle pour garantir l'efficience et l'impact des dépenses publiques sur la création de valeur pour les entreprises et sur l'économie locale.

Pour cela, il semble important de mettre en place une instance d'évaluation du SPASER incluant tous les acteurs : Conseil régional et satellites, opérateurs économiques, organisations professionnelles et interprofessionnelles et CESER.

Cette démarche peut s'appuyer sur trois étapes clés pour constituer un cycle d'amélioration continue :



## **II/ Le SPASER, outil d'une gouvernance efficiente, lisible et éclairée**

### **A. Adopter des outils et une communication pour faire connaître les marchés et les rendre accessibles aux TPE/PME locales**

#### *A.1. Outils et communication*

Le tissu économique de La Réunion est majoritairement composé de TPE, qui n'ont pas nécessairement les ressources matérielles ou humaines pour répondre à des appels d'offres. Aussi, il semble essentiel de faciliter leur accès à la commande publique régionale ce qui contribuerait à un développement économique équitable du territoire.

La mise en œuvre d'outils numériques innovants et ergonomiques importe pour la réussite du SPASER.

En effet, l'une des difficultés rencontrées par les entreprises est la multiplicité des plateformes en ligne à consulter en permanence (les sites de collectivités, les entreprises...). Là où certaines entreprises disposent d'abonnements à des agrégateurs qui permettent de remonter des alertes lorsqu'un marché correspond à leur cible, ces abonnements représentent un coût pour de plus petites structures. Regrouper les appels d'offres du territoire sur une seule et même plateforme pourrait faciliter la recherche.

### A.2. Accessibilité

Le Code de la Commande Publique (CCP) prévoit différentes mesures pour permettre une meilleure accessibilité des marchés publics.

D'une part, le CCP précise le principe de l'allotissement des marchés : *"Les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. L'acheteur détermine le nombre, la taille et l'objet des lots. Il peut limiter le nombre de lots pour lesquels un même opérateur économique peut présenter une offre ou le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même opérateur économique."*<sup>12</sup> Selon l'étude sur les pratiques des acheteurs en matière d'accès des TPE/PME à la commande publique<sup>13</sup>, réalisée par le HCCP, 80% des acheteurs estiment que ce principe participerait à améliorer l'accès des TPE/PME aux appels d'offres.

D'autre part, le guide de l'achat public « Oser les variantes dans les marchés publics »<sup>14</sup> définit la notion de variante comme "une modification des spécifications prévues dans les documents de la consultation et constituant la solution de base. Il s'agit donc d'une offre alternative au moins aussi performante que la solution décrite initialement par l'acheteur et qui s'y substitue dès lors qu'elle est retenue." Les variantes peuvent être utilisées comme une manière de présenter une innovation ou des capacités techniques qui ne faisaient pas partie des spécifications initiales mais qui pourraient apporter plus de performance au marché.

Les délais de paiement font également parti des axes à développer pour ne pas mettre en difficulté les entreprises qui n'ont pas toujours la solidité financière pour faire face à ce risque de trésorerie. Raccourcir les délais de paiement permet de diminuer le risque de défaillance financière.

Enfin, les avances sans garantie présentent des avantages pour faciliter l'accès aux marchés publics pour les petites structures. Elles offrent une solution de financement immédiat qui allège les exigences financières qui pèsent sur les entreprises.

## B. Mobiliser et accompagner les acteurs économiques autour de la gouvernance

### B.1. Gouvernance

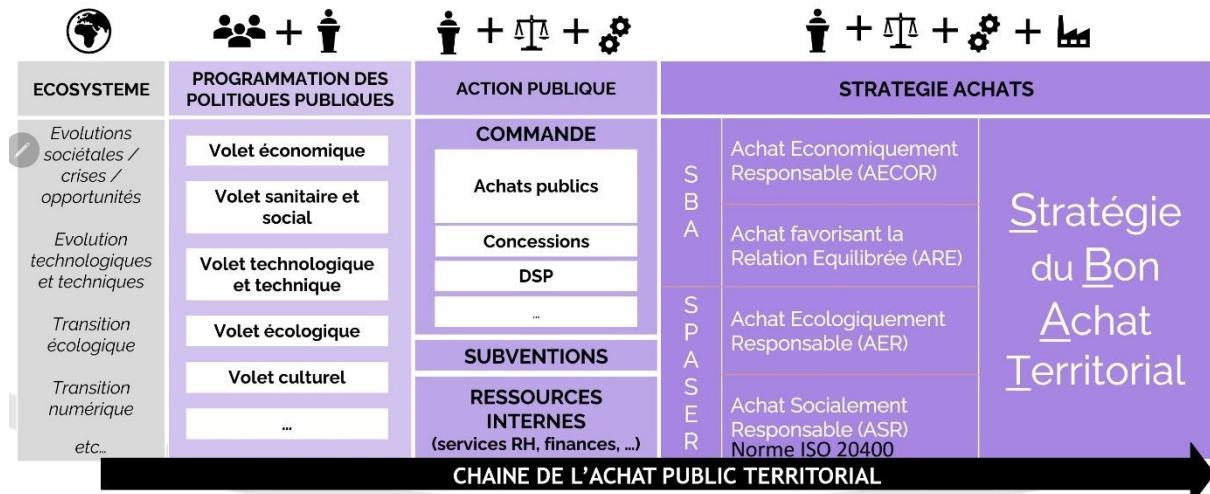
Il convient de repenser la relation entre acheteurs publics et entreprises en adoptant une démarche collaborative incluant tous les acteurs, y compris les organisations professionnelles, pendant toute la durée du SPASER : animation, suivi et évaluation en toute transparence.

<sup>12</sup> [Section 2 : Allotissement \(Articles L2113-10 à L2113-11\)](#), Code de la Commande Publique, 2018

<sup>13</sup> [Etude sur les pratiques des acheteurs en matière d'accès des TPE/PME à la commande publique](#), HCCP, 2021

<sup>14</sup> [Guide de l'achat public « Oser les variantes dans les marchés publics »](#), Direction des Achats de l'Etat, 2021

Un des objectifs du SPASER pourrait être le renforcement et l'institutionnalisation d'une communauté d'intérêt de l'achat public existante avec le SBA et le HCCP. Elle s'ouvrirait à plusieurs collectivités réunionnaises afin de promouvoir la coopération, la collaboration mais également la mutualisation.



Source : Guide des bonnes pratiques pour une SBAR, SBA, CPME Réunion

Le bon achat public territorial a pour objectif de transformer les achats publics en outil de développement territorial. En conciliant l'intention politique avec le cadre réglementaire et les impacts économiques, sociaux, écologiques, et technologiques, il sert durablement l'intérêt général dans un contexte en mutation.

Assurer le développement du territoire promeut l'investissement, l'emploi local et par conséquent l'attractivité du territoire qui bénéficie d'un potentiel financier et humain plus significatif.

Ainsi, il s'agit de favoriser un pilotage stratégique de l'achat en s'appuyant sur les acteurs socio-économiques locaux. A l'image de la matrice 3A proposée par l'association SBA qui propose d' :

- Anticiper, par des actions de programmation, de sourcing, du partage de connaissances et la mise en place d'une gouvernance partagée ;
- Adapter, pour faciliter l'accès des entreprises à la commande publique ;
- Ancrer, avec une mobilisation des parties prenantes et une évaluation dans une démarche d'évaluation continue.

## B.2. Accompagnement

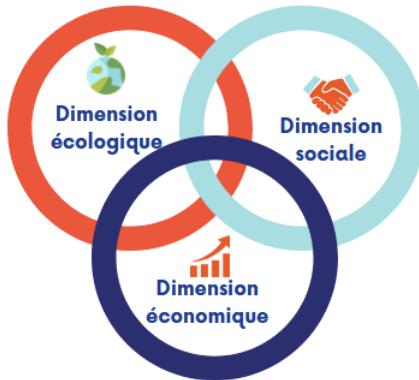
L'achat responsable implique des charges financières plus lourdes, au moins à court terme, pour l'acheteur public et pour l'entrepreneur (charges de soumission et de production).

Pour favoriser l'égal accès à la commande publique, le SPASER aurait intérêt plus particulièrement à suivre et accompagner les acheteurs publics mais aussi, les entreprises à cette transformation de la commande publique:

- Formations à mettre en oeuvre pour toute la chaîne régionale de l'achat ;
- Professionnalisation de tous les acteurs en privilégiant une meilleure interconnaissance entre public et privé ;
- Formations au management de l'achat public.

## Conclusion

Le SPASER, bien qu'axé sur les critères environnementaux et sociaux, revêt une dimension économique globale importante pour le territoire. Il sert le ré-enracinement de l'économie locale pour éviter les fuites économiques et relocaliser les activités de l'économie réunionnaise. La conjugaison de ces trois dimensions participerait à un développement équilibré du territoire.



Il peut jouer un rôle clé dans l'élévation des standards des entreprises aux normes Environnement, Social et Gouvernance (ESG) internationales en incitant les entreprises à adopter des pratiques plus responsables et durables dans la lignée des futures obligations de la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) relative à la publication de nouvelles normes sur le reporting extra financier.<sup>15</sup>

La directive européenne **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)** a pour objectif de développer les pratiques durables à l'égard des entreprises.

Ce reporting extra-financier s'appuie sur les indicateurs ESG prenant donc en considération :

- les questions environnementales
- les sujets sociaux
- les aspects de gouvernance

L'entrée en vigueur de cette directive s'applique aux entreprises remplissant au moins deux critères suivants :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les entreprises de plus de 500 salariés, plus de 50 millions d'€ de chiffres d'affaires, plus de 25 millions d'€ de total de bilan
- au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les entreprises de plus 250 salariés, plus de 50 millions d'€ de chiffres d'affaires, plus de 25 millions d'€ de total de bilan
- au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les PME cotées en bourses<sup>16</sup>

Enfin, cette élévation des compétences aussi bien pour les entreprises que pour les acheteurs pourra promouvoir "l'évidence Réunion" pour positionner l'île sur un plan international dans l'esprit du lancement récent de la marque territoriale « La Réunion » le 2 mai 2024 qui a pour objectif de maximiser la visibilité des acteurs locaux et les accompagner dans leur développement pour accroître les retombées socio-économiques pour le territoire.

<sup>15</sup> [Ordonnance du 6 décembre 2023](#) et [décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023](#)

<sup>16</sup> [Actualités](#), Entreprendre Service Public, 2024



## DEUXIÈME PARTIE

### PRÉCONISATIONS

Le CESER a souhaité inscrire ses préconisations dans les quatre orientations stratégiques suivantes :



Figure 18. Fleur des préconisations.

## I. Coopérer : Une dynamique de coopération pour mettre en synergie les efforts de chacun

### 1.1. Préconisations générales

**Préconisation 1** : Mettre en place une gouvernance de la commande publique qui répond aux trois niveaux de décisions, à côté des instances réglementaires telle que la commission d'appels d'offres

Indicateur d'impact : Taux d'emploi du territoire



**Action 1 :** Associer le CESER au COPIL

Dans le cadre de sa commission Finances et Evaluation de l'action publique (FEV), le CESER pourrait intégrer ce COPIL.

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional	Conseil régional, CESER, SGAR

**Action 2 :** Proposer un élu référent à l'implémentation du SPASER

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional	Conseil régional

**Action 3 :** Organiser une rencontre annuelle lors d'un forum sur l'ancrage territorial

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional, CESER, La Réunion Développement, SGAR, organisations socio-professionnelles, chambres consulaires

## 1.2. Préconisations en matière environnementale

**Préconisation 2 :** Associer tous les acteurs concernés autour de la thématique de la gestion des déchets

**Indicateurs d'impact :** Appropriation du sujet de la commande publique par toutes les parties prenantes / Taux d'entreprises réalisant un plan de gestion des déchets

Le dépôt sauvage fait partie de pratiques observées sur le territoire. Dans le passé, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, notamment des études sur les déchets du BTP et ceux de l'agriculture qui mériteraient d'être actualisées pour une meilleure prise en compte. En effet, la gestion des déchets peut nécessiter des fonds supplémentaires que certains acheteurs ne sont pas prêts à absorber dans leurs budgets. Des solutions de mutualisation pourraient être envisagées pour soulager les entreprises et répartir les couts.

**Action 1 :** Inclure le sujet de la commande publique lors de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	CCES	Conseil régional, DEAL

**Action 2 :** Prévoir dans les marchés des clauses spécifiques au traitement des déchets et les chiffrer avec précision pour améliorer la prévention et l'accompagnement des entreprises sur le sujet

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional

**Action 3:** Mettre en place une traçabilité des déchets en demandant aux entreprises de fournir un justificatif du traitement des déchets sur le modèle de la filière médicale

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional, entreprises attributaires

### 1.3. Préconisations en matière sociale

**Préconisation 3 :** Favoriser la création de Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

**Indicateur d'impact:** Part de marchés publics recourant à un ou plusieurs GEIQ

Les quotas d'heures d'insertions ne correspondent pas toujours à la réalité des besoins des entreprises. Certains contrats sont plus longs que la durée du marché rendant la clause d'insertion plus difficile à respecter pour les entreprises.

**Action 1:** Identifier les secteurs qui pourraient mutualiser leurs forces par la création d'un GEIQ et informer les acteurs de ce secteur

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional	Fédération française des GEIQ, entreprises

**Action 2:** Proposer un soutien logistique (accueil, structure...)

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Etat	Conseil régional, Fédération française des GEIQ

**Préconisation 4:** Mettre en place un comité d'experts opérationnels au sein d'un Espace d'Initiative Territoriale (EIT) pour améliorer le maillage entre les acteurs de l'économie classique et de l'ESS

**Indicateur d'impact:** Part de marchés publics recourant à un groupement d'entreprises classiques et d'acteurs de l'ESS

L'ESS et les entreprises « classiques » manquent d'interconnaissance, rendant les synergies et collaborations plus complexes à mettre en place. Promouvoir la coopération intersectorielle permet une meilleure connaissance et ainsi, une proximité entre les différents acteurs de l'économie réunionnaise pour mieux identifier les opportunités de collaboration. Au service de l'innovation et de l'expérimentation, ces EIT pourraient mettre en œuvre des appels à projets ou des incubateurs spécialisés.

**Action :** Créer une cartographie des acteurs de l'ESS et la mettre à disposition sur les différentes plateformes publiques

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	CRESS	Conseil régional, Etat

## II. Responsabiliser : La responsabilisation des acteurs grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation pertinents

**Préconisation 5 :** S'assurer que les documents justificatifs demandés aux entreprises candidates concourent au respect des obligations sociales

**Indicateur d'impact :** Taux de défaillance des entreprises lors d'un marché/ Taux d'application des convention collectives nationales

Pour pouvoir proposer des prix compétitifs, certaines entreprises font l'impasse sur l'application des réglementations sociales en vigueur.

**Action 1 :** Systématiser les clauses autour des qualifications professionnelles (diplômes, permis...)

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional

**Action 2 :** Valoriser les entreprises candidates appliquant les conventions collectives de leur branches et fournissant des documents justificatifs tels qu'un bulletin de salaire anonymisé

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional	Conseil régional

**Préconisation 6 :** Systématiser l'accès à CHORUS à toutes les entreprises et leurs intermédiaires intervenant sur les marchés publics

**Indicateur d'impact :** Maitrise des objectifs des délais de paiement des entreprises attributaires

Des délais cachés apparaissent car il peut arriver que les bureaux d'étude récupèrent les devis mais ne les transmettent pas sur le portail des achats publics, allongeant ainsi le délai de paiement.

**Action 1 :** Créer des normes temporelles pour chaque étape du marché

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional

**Préconisation 7 :** S'inscrire dans la démarche de labelisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR)

**Indicateur d'impact :** Nombre d'entreprises et collectivités labellisées RFAR

Depuis 2017, le label RFAR récompense "les entreprises et les entités publiques françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs". Il succède au label Relations Fournisseurs Responsables (RFR) et poursuit les efforts menés avec la création du Médiateur des entreprises et de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (CNA). Délivré pour une durée de 3 ans avec une révision annuelle, il est soumis à une volonté personnelle de l'entreprise ou de l'institution candidate pour faire valoir ses efforts en matière d'achat responsable.

### III. Agir : une dynamique d'actions en renforçant la capacité et le pouvoir d'agir de chacun

**Préconisation 8 :** Organiser l'articulation des critères et objectifs du SPASER aux autres schémas directeurs existants pour assurer une cohérence de l'action publique

**Indicateur d'impact :** Nombre de SPASER mis en œuvre par les acteurs publics du territoire et leurs satellites

Plusieurs plans et programmes ont été établis à divers échelons à l'instar de l'association SBA et du HCCP à un échelon local, du Plan National Pour des Achats Durables (PNAD) à un niveau national ou encore le futur plan stratégique pour les marchés publics à l'échelle de l'Union européenne intègrent des objectifs qui devront être pris en considération pour capitaliser et garantir la cohérence entre les réglementations en vigueur dans une logique de maximisation de l'efficience des politiques publiques partagées.

A un niveau régional, le SPASER doit, au même titre, que les autres schémas régionaux venir enrichir la stratégie d'ancre territorial.



Source : Mémorandum de l'ancre territorial, CESER de La Réunion et Conseil régional, 2017

**Action :** Réalisation d'un memorandum analysant la hiérarchie des schémas et leur portée

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional ou satellites (La Réunion Développement)	Conseil régional

**Préconisation 9 :** Créer un observatoire de l'achat public

**Indicateurs de suivi :** Nombre de visiteurs uniques du site et durée moyenne de la session

L'observatoire des données de l'achat public pourrait être un outil régional de collecte de données qui permettrait plus de transparence sur l'atteinte des objectifs du SPASER. Grâce à une plateforme automatisée accessible en ligne, entreprises et communautés locales prendraient connaissance des indicateurs fixés pour la commande publique et de leur évolution selon les grands axes stratégiques donnés au schéma à l'instar de l'initiative portée par la Région Bretagne. Cet observatoire pourrait travailler de concert avec d'autres observatoires locaux tel que l'observatoire de l'alimentation.

**Action :** Mettre en place des indicateurs de suivi, d'impacts et de réalisation tangibles

Pour mesurer l'efficacité du SPASER à une temporalité court, moyen et long terme, des indicateurs seront nécessaires. Ces derniers ne serviront pas simplement à évaluer l'atteinte des objectifs mais auront le bénéfice d'éclairer la prise de décision pour apporter une amélioration continue à l'action publique.

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional

**Action :** Associer l'IEDOM et le Conseil régional dans le cadre d'une publication trimestrielle sur les achats publics

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	IEDOM	IEDOM, Conseil régional

**Préconisation 10 :** Consolider une place de marchés publics en ligne

**Indicateur de suivi : Nombre de profils acheteurs et nombre de dossiers déposés en ligne**

Cette place de marché dématérialisée devrait être une plateforme complète pour l'achat. Elle pourrait regrouper les autres outils proposés comme l'espace numérique de *sourcing*. La plateforme permettrait de visualiser les appels d'offres mais également d'y répondre directement en ligne tout en assurant une sécurité juridique du processus d'achat. De même, les résultats et le suivi de la candidature pourraient être consultés de façon dématérialisée et simplifiée.

**Action 1 :** Créer un espace numérique de *sourcing*

Afin d'améliorer les échanges entre les acheteurs et les fournisseurs, une plateforme de *sourcing* dématérialisée permettrait de répertorier les différents fournisseurs en prenant en considération :

- les produits et services proposés
- le secteur d'activité
- les spécificités de l'entreprise

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional, chambres consulaires

**Action 2 :** Réaliser une cartographie régionale des achats et des fournisseurs économiquement et socialement responsables

Pour aider les acheteurs dans leur processus, il serait intéressant d'établir une cartographie des achats socialement et écologiquement responsables pour avoir plus de visibilité sur les entreprises selon leurs typologies de prestation et les leviers sur lesquels ils interviennent :

- levier écologique (gestion des déchets, réemploi, éco-labels...)
- levier social (inclusion, intégration dans l'emploi, respect des droits de l'Homme...)

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional	Conseil régional, CRESS, Green Réunion

## IV. Elever les compétences : Une nécessité de développer les connaissances et favoriser l'élévation des compétences

**Préconisation 11 :** Renforcer l'offre de formation et d'accompagnement des entreprises et des acheteurs pour servir une commande publique plus responsable

**Indicateurs d'impact : Taux de progression de la part des achats écologiquement et socialement responsables dans la commande publique**

**Action 1 :** Instaurer un guichet unique d'accompagnement des parties prenantes à la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales.

A l'image de l'initiative de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Mayotte, il convient de mettre en place un guichet unique pour :

- Faciliter la rédaction des critères RSE des appels d'offres pour les acheteurs
- Accompagner les entreprises retenues pour la réponse aux marchés
- Vérifier le suivi des clauses
- Assurer l'animation des partenaires du territoire

Echéance	Chef de file	Acteurs
Long terme	Conseil régional	Conseil régional, CRESS, chambres consulaires et organisations professionnelles

**Action 2 :** Former les acheteurs internes au Conseil régional à la Stratégie du Bon Achat (SBA) via le Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT)

Echéance	Chef de file	Acteurs
Court terme	Conseil régional	Conseil régional, CNFPT

**Action 3 :** Renforcer et pérenniser les effectifs de la commande publique en :

- internalisant la fonction de facilitateur territorial

A l'instar de certaines collectivités, le Conseil régional pourrait faire le choix d'internaliser la fonction de facilitateur territorial au sein de sa Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique. Le facilitateur soutient les entreprises pour favoriser leur accès aux marchés publics et met en lumière l'engagement des partenaires ainsi que les initiatives locales.

- créant un poste d'expert économique au Conseil régional pour vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande dans la passation de marchés

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Conseil régional

**Préconisation 12 :** Développer l'attractivité des métiers de la commande publique

**Indicateurs d'impact : Temps de recrutement d'un poste d'acheteur public régional**

**Action :** Mise en place d'un partenariat privilégié avec l'Université de La Réunion pour les offres de stages et d'emplois des étudiants du Master Droit Public des Affaires

Echéance	Chef de file	Acteurs
Moyen terme	Conseil régional	Université de La Réunion



**Rapport élaboré par la commission « économie, emploi et Innovation » du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion.**

**Président :** M. Dominique VIENNE

**Vice-président-e-s :** Mme Christine NICOL et M. Joel SORRES

**Présidente de la commission :** Mme Laurence MACE

**Directrice :** Mme Valérie FERRERE

**Directeur de la publication :** Dominique VIENNE

**Conception et réalisation :** CESER de La Réunion,  
novembre 2024, version 1.1







## Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



[ceser@cr-reunion.fr](mailto:ceser@cr-reunion.fr)



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



S'abonner à "L'actualité du CESER",  
la lettre d'information mensuelle  
pour suivre toutes les actualités



OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

